A.A.P. AZUR ACCUEIL PRESTIGE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 52 AVENUE PIERRE ISNARD
06200 NICE
840 494 884 RCS NICE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le trente juin, à neuf heures zéro minute,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple.
Monsieur OLIVIER FUGEN préside la séance en qualité de président de la société.
Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant le capital.
En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.
Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,

- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture.
Enfin il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.
En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 2805.87 €, de la manière suivante :

- en totalité au compte "Report à nouveau", soit 2805.87 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

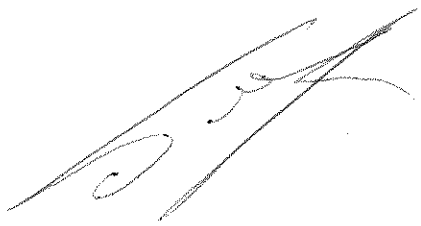
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président **Un associé**



OF

SAS A.A.P. AZUR ACCUEIL PRESTIGE

52 AVENUE PIERRE ISNARD
06200 NICE

Siret : 84049488400025

COMPTES ANNUELS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme à l'original



CABINET PIERRISNARD ASSOCIES
Expertise Comptable
Commissariat aux comptes

Notre expertise au coeur de votre entreprise

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre de la région Marseille PACAC.

670 PREMIERE AVENUE - NOVA KALLISTE BAT A
Tél . 04 93 33 01 01 - Fax. 04 93 33 05 05
Courriel : contact@cpa-expertise.com
Web : http://www.pierrisnard.com

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	8 665	1 011	7 654	6 811
Autres créances	19 873		19 873	12 507
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	29		29	
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**28 567**	**1 011**	**27 557**	**19 318**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**28 567**	**1 011**	**27 557**	**19 318**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**-2 806**	**11 618**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**-1 706**	**12 718**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		754
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 128	792
Dettes fiscales et sociales	20 771	4 110
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 364	944
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**29 263**	**6 600**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**27 557**	**19 318**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	29 263	6 600
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		754
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		